

Séance du 6 juillet 2017 à 19 heures
Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Aujourd'hui, six juillet deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Etaient présents :

44 titulaires dont 15 possédant une procuration
5 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX
Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M.
SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. COUPY Daniel, M.
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique,
Mme VANBESIEN Joëlle,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

CABRERETS
CIEURAC
LHERM
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. PAULIN Peter,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL
CAHORS

32 titulaires

Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO),
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. COUPY), M.
BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. SIMON), M.
SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à M. TESTA), Mme
HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN
Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme

CATUS	DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard (procuration donnée à Mme LENEVEU), Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle,
CRAYSSAC	M. VAZ Victor (procuration donnée à M. TAILLARDAS),
ESPERE	M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
LABASTIDE DU VERT	M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. DUJOL),
LAMAGDELAINE	M. CANCEIL Philippe,
LE MONTAT	M. CORMANE Jean-Pierre (procuration donnée à Mme ARNAUDET),
VANBESIEN),	M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à Mme
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès (procuration donnée à M. MOLINIE),
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MERCUES	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard,
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe,
ST GERY - VERS	M. BORIES Olivier,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,

Etaient excusés ou absents :

17 suppléants

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CAILLAC	M. MARTIN Caroline,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
FONTANES	M. PLANAVERGNE Jean-François,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Héléne,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Politiques contractuelles**Objet : Réhabilitation des cales de mise à l'eau sur la rivière Lot****A été adopté à l'unanimité**

18 JUL. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20170706-09_06_07_17-0E
Reçu le 11/07/2017

Délibération n° 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 6 juillet 2017
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily HAUCK
Service : Politiques contractuelles

Objet : Réhabilitation des cales de mise à l'eau sur la rivière Lot

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 septembre 2016, vous avez approuvé la rénovation de deux cales de mise à l'eau sur le Lot afin de développer le tourisme de pleine nature en lien avec la rivière. Aujourd'hui, de nombreuses cales de mise à l'eau qui jalonnent le Lot (une par bief) sont vétustes, voire accidentogènes pour les utilisateurs et les embarcations.

La réhabilitation des cales de mise à l'eau vise également à pallier le manque d'équipements adaptés à la pêche de loisirs qui a été identifié par une étude des fédérations départementales de pêche de la vallée du Lot. Selon cette étude, ce manque freine le développement de cette activité dont les retombées économiques s'élèvent déjà à 5 millions d'euros sur le département du Lot.

La rénovation en 2016 des cales de l'aire de loisirs d'Arcambal et du moulin de Labéraudie était la première étape d'un programme de réhabilitation sur plusieurs années, afin de développer les activités de loisirs, notamment la pêche et la location des canoës et kayaks et sécuriser l'accès aux biefs pour les services de secours.

Sur la période 2017-2018, il est donc prévu de réhabiliter et d'aménager les sept cales de mise à l'eau situées dans le périmètre du Parc naturel régional des Causses du Quercy, pour un coût global estimé à 86 710 € HT.

Cette opération s'inscrit dans un projet de développement d'un Pôle pleine nature vallée du Célé piloté par le Parc naturel régional des Causses du Quercy (PNRCQ) et peut, à ce titre, bénéficier des fonds FEDER gérés par le GIP Massif Central. Il vise à mieux structurer des produits touristiques afin de développer une offre de qualité autour des activités de pleine nature.

La réhabilitation des cales de mise à l'eau peut également bénéficier du soutien financier de l'Etat au titre du FNADT – vallée du Lot.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant de la subvention sollicitée	%
Europe (FEDER) – Massif Central	34 684 €	40%
FNADT-Vallée du Lot	26 013 €	30%
Part Grand Cahors	26 013 €	30%
TOTAL	86 710 €	100%

Les crédits sont inscrits au budget 2017.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver l'engagement du projet de réhabilitation de cales de mise à l'eau ;
- b- D'approuver l'inscription de cette action dans le projet du Pôle de pleine nature vallée du Célé piloté par le Parc naturel régional des Causses du Quercy ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions possibles ;
- d- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE